

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 03 juillet 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 30/06/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
<b>Présents : 11</b>	<b>Présents :</b> Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Monique CEFAÏ-TORRES, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Ophélie JONCOUR, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT
<b>Votants: 11</b>	
<b>Pour: 11</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Patrice BOUSQUET

---

### Objet: Election des délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour siéger à la Communauté de Communes - DE\_2020\_28

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création, dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique, d'une commission locale chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes à la communauté de communes du Limouxin.

Celle-ci se réunit en cas de nouveau transfert de compétence.

La CLECT a été créée par une délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2017. Elle se compose de :

- 20 représentants titulaires pour la commune de Limoux
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour les 77 autres communes

Les membres de la CLECT sont désignés parmi les membres du Conseil Municipal de chaque commune membre.

Il convient donc de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes.

Pour la désignation du délégué titulaire, chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- A obtenu : SALVAT Christophe 11 voix

M. SALVAT Christophe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé(e) délégué titulaire de la CLECT.

Pour la désignation du délégué suppléant, chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit

son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.  
Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- A obtenu : BOUSQUET Patrice 11 voix

M. BOUSQUET Patrice ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé(e) délégué suppléant de la CLECT.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_